

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

M. Nunziata: Monsieur le Président, je suis disposé à surseoir à la question de privilège jusqu'à ce que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) ait terminé ses propos.

M. le Président: Je remercie le député. Le député de Winnipeg—Fort Garry.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Je pense que mon rappel au Règlement va traiter de la question à examiner.

Nous acceptons certes la condition posée, et nous en remercions le Président, à l'effet que le débat se poursuivra sans préjudice. Je dirai simplement, entre parenthèses, qu'il est malheureux que le leader parlementaire du gouvernement ou son secrétaire parlementaire, après ce qu'ils ont entendu aujourd'hui, n'aient pas fait preuve de bon sens en reportant le débat jusqu'au moment où nous aurons pu entendre la décision du Président. Quoi qu'il en soit, ils l'ont voulu ainsi, et cela en dit long sur le respect qu'ils éprouvent pour nos travaux.

Enfin, ce dont je veux traiter par voie de rappel au Règlement, c'est la conduite du débat. Le gouvernement vient seulement de déposer le protocole d'accord. Il y a des gens extrêmement doués dans mon groupe, mais pas nécessairement pour la lecture rapide. Demander aux députés de poursuivre le débat alors qu'ils viennent à peine de recevoir le protocole d'accord...

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: ... est affaire de privilège.

Mlle MacDonald: Allons, allons, vous ne lisez pas votre courrier?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je serai le premier à admettre que, grâce à ma débrouillardise, j'ai pu me procurer le texte du Mémoire d'entente avant aujourd'hui. Mais ce n'est pas grâce à l'aide du gouvernement. C'est simplement que nous avons un personnel incroyablement efficace, qui est capable de poursuivre ces affaires jusqu'aux endroits les plus reculés du globe.

Mais ce n'est pas nécessairement le cas des autres députés qui sont très occupés à d'autres questions. Mais en tant que porte-parole en matière de commerce international, j'ai tendance à m'en préoccuper davantage. Toutefois, nous avons encore des députés...

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Monsieur le Président, pouvez-vous m'entendre malgré le tumulte?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Axworthy: J'aimerais me permettre une autre observation, si je le peux.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. J'assure au député de Winnipeg—Fort Garry que je puis l'entendre. J'ai un peu plus de difficulté à le comprendre, mais...

M. Axworthy: Monsieur le Président, je sais que nous touchons à la fin de l'après-midi. Je comprends que les facultés de

compréhension aient tendance à s'émailler à cette heure de la journée.

La seconde observation que je veux faire a déjà été faite plus tôt. Comment puis-je savoir que le document qu'on vient de déposer est le même que celui qui a été signé? La ministre a déjà laissé entendre que le document devait être modifié. Nous nous voyons maintenant obligés de poursuivre un débat sur la base de documents faisant partie d'un mémorandum d'entente dont nous ne sommes pas sûrs qu'ils sont authentiques ou même s'il s'agit effectivement du même Mémoire d'entente qui a été signé le 30 décembre.

Je voulais simplement formuler ces objections, et peut-être demander au leader du gouvernement à la Chambre, par respect pour les droits des députés, de faire mettre en délibération un autre article de l'ordre du jour jusqu'à ce que nous ayons eu le temps de lire attentivement ces documents, et bien sûr d'entendre la décision de la présidence.

M. Nunziata: Monsieur le Président, il était prévu que je prendrais la parole dans le débat de deuxième lecture du projet de loi C-37 il y a quatre minutes exactement. J'ai demandé il y a environ dix minutes une copie du Mémoire d'entente qui a été déposé à la Chambre il y a environ 15 minutes. Je viens de recevoir une copie du Mémoire d'entente signé par les représentants du gouvernement du Canada et du gouvernement des États-Unis.

Il s'agit d'un document de 17 pages. J'accepte mal que le gouvernement mette en délibération le projet de loi C-37 malgré le fait que nous venions de débattre de la question de savoir si la Chambre avait été saisie dans les formes de ce projet de loi. Cela dénote à mon avis un mépris non seulement pour les autres députés à la Chambre mais aussi pour la présidence, étant donné que la présidence a remis sa décision à plus tard.

Voici ma question de privilège: si à titre de député dûment élu je suis tenu de parler d'un projet de loi dont la présentation est pour le moment contestée, comment puis-je le faire quand on me donne quatre minutes pour lire et comprendre un document à caractère juridique de 17 pages?

● (1540)

En votre qualité de Président de la Chambre des communes, vous vous devez de protéger les droits des députés auxquels les actions du gouvernement risquent de porter atteinte. Je ne peux pas parler du projet de loi C-37, compte tenu des circonstances. Le Mémoire d'entente vient d'être déposé. C'est la première fois, monsieur, que je vois le mémorandum dont il est question dans le projet de loi C-37.

M. le Président: Je vais répondre immédiatement au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), qui a été bref, comme d'habitude. Je signale au député que la situation dans laquelle nous sommes est la conséquence d'une série unique d'événements, notamment du consentement unanime accordé pour l'introduction du projet de loi et du fait, bien sûr, que plusieurs journées de débat lui aient déjà été consacrées.